

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition des 15, 16 et 23 mars 2010

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président:

M^e Patrick de Niverville

Membres :

M. Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages

Procureur du syndic :

M^e Nathalie Lelièvre

RÔLE

9h30

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

c.

Eugénia Izzo, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

N^o: 116867

Plainte n^o 2009-12-03(C)

(Audition de la plainte)

Nature de la plainte :

- 1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du syndic (*article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288